

Vers une nouvelle perspective de l'initiation chrétienne des enfants et des jeunes dans le diocèse d'Avignon

1) État des lieux

Aujourd'hui dans nos paroisses, de nombreux jeunes et adultes n'ont pas reçu le sacrement de la Confirmation. Il s'agit pourtant du deuxième sacrement de l'initiation chrétienne, complément indispensable du baptême, à travers lequel, Dieu met en place dans le baptisé ce qui permettra à l'Esprit Saint d'agir quand et comme il voudra pour lui permettre de venir au secours de ses faiblesses, de devenir pleinement enfant de Dieu, et de trouver sa place de disciple-missionnaire dans le Corps du Christ.

Alors que l'Église exige normalement la confirmation pour pouvoir recevoir le sacrement du mariage ou pour être parrain ou marraine, en France pratiquement nous avons renoncé à l'exiger, vu le trop grand nombre d'adultes qui ne l'ont pas reçue.

Enfin, aujourd'hui certains jeunes baptisés choisissent de suivre la préparation à la confirmation, d'autres arrêtent leur formation chrétienne après la première communion ou après la profession de foi. Dans certaines familles "chrétiennes", les enfants ne sont plus baptisés et les parents disent : ils choisiront plus tard.

Par contre, de plus en plus d'enfants ou d'adolescents non baptisés demandent spontanément l'initiation chrétienne. Il s'agit donc de prendre en compte la multiplicité des démarches, en proposant une vision cohérente et simple des sacrements par lesquels on devient disciple du Christ et membre de son Église.

Notre pastorale des sacrements de l'initiation des enfants et des jeunes place la première communion vers l'âge de 8-10 ans et la confirmation entre 12 et 14 ans. Nous avons donné l'impression que la confirmation était le sommet des trois sacrements de l'initiation. La nature du sacrement de la confirmation est tout autre.

Les jeunes eux-mêmes, comme les animateurs, parlent de la confirmation en disant qu'ils vont "confirmer" le baptême reçu étant bébés. En fait, il ne s'agit pas pour le baptisé de « confirmer » ou de ratifier son baptême, mais de recevoir le sacrement qui le complète et le "renforce". Le mot *confirmatio* signifie « renforcer ». Il s'agit de renforcer non le baptême lui-même, mais l'onction du saint-chrême reçue juste après le baptême, geste qui annonce la *chrismation*, le don du Saint Esprit par l'imposition des mains et la marque du saint-chrême sur le front.

Le mot *chrismation* -onction du saint-chrême- est plus expressif que celui de "confirmation". En italien, par exemple, la confirmation s'appelle "cresima". En tout état de cause, il ne faudrait plus

parler de “confirmation”, mais de “chrismation” pour les adultes admis simultanément aux trois sacrements de l’initiation, puisque l’onction post-baptismale est omise, et qu’ils reçoivent directement la chrismation.

Les adolescents en cours de collège qui se préparent à la confirmation le font avec sérieux, souvent grâce à une retraite. Mais les candidats sont trop peu nombreux. Moins de cinq pour cent des jeunes baptisés sont au final confirmés.

Pour ceux qui n’ont pas été confirmés, il n’y a pas d’âge pour demander et recevoir ce sacrement. Chaque année, nous célébrons avec bonheur des confirmations d’adultes.

1. Les trois sacrements de l’initiation chrétienne

Depuis que l’on a, au fil du temps, déconnecté la confirmation du baptême, on a été amené à la proposer à des âges de plus en plus avancés à toujours moins de candidats.

L’important est donc de retrouver la relation intime entre le baptême et la confirmation d’une part, entre ces deux sacrements et l’eucharistie, d’autre part. Car ensemble, baptême, confirmation, eucharistie sont les sacrements qui font un chrétien. Ils sont appelés les sacrements de l’initiation chrétienne.

Lorsqu’un enfant ou un jeune demande à se préparer à l’initiation chrétienne, l’Église met en œuvre sa double mission de Mère et d’Éducatrice.

A) Le catéchuménat et ses trois temps

De la même manière que pour faire un enfant, il faut une fécondation, une gestation et une naissance, de la même manière la venue au monde d’un nouvel enfant de Dieu nécessite un temps de première annonce qui permettra à l’Esprit Saint de venir féconder le cœur, un second temps où le catéchumène sera porté dans le sein de la mère Église pour se former à la vie en Christ et en Église, et cette période de gestation demandera du temps et devra être l’œuvre, non pas d’une ou deux personnes, mais vraiment de la Mère Église qui se sentira responsable des enfants qu’elle porte en son sein. Enfin, quand viendra le temps de l’enfantement après au moins deux ans de catéchuménat, il sera important que les sacrements de l’initiation soient célébrés au sein de la Mère Église qui devra prendre conscience de sa responsabilité de Mère et d’Éducatrice, car trop souvent les nouveaux baptisés sont abandonnés à eux-mêmes dès après leur baptême, notamment avec la coupure des grandes vacances, alors même que personne n’aurait l’idée d’abandonner à lui-même un nouveau né.

Pour permettre à un enfant ou à un jeune d’expérimenter ce qu’est la vie en Christ et en Église, il serait important, dès qu’il commence à cheminer, qu’un parrainage se mette en place pour l’aider à cheminer, car souvent les familles sont trop loin de l’Église. Une famille chrétienne proche de l’enfant et des parents peuvent alors suppléer à ce qui manque à l’enfant dans son environnement familial.

B) Baptême, confirmation et eucharistie

Lorsqu’un enfant ou un jeune ayant atteint l’âge de raison demande à être initié aux sacrements de la vie chrétienne, au terme d’au-moins deux ans de catéchuménat, il pourra, conformément au Code de Droit Canonique, recevoir les trois sacrements de l’initiation, le baptême, la confirmation et l’eucharistie. Chaque année, une célébration - correspondant à celle de l’appel décisif pour les adultes - rassemblera autour de l’évêque tous les enfants et les jeunes en âge scolaire qui seront initiés dans l’année.

Les sacrements de l’initiation chrétienne seront toujours célébrés durant une eucharistie paroissiale, car c’est la Mère Église qui enfante à la vie divine.

Les temps forts du catéchuménat et de l’initiation chrétienne se feront dans la communauté paroissiale qui deviendra celle du nouveau baptisé.

Le responsable de la catéchèse primaire et le responsable de la pastorale des jeunes, en lien avec le délégué à l'Enseignement Catholique, devront travailler de concert à la bonne mise en place de cette initiation permettant entre autre aux catéchumènes de vivre leur initiation comme une authentique entrée dans le Corps du Christ qui est l'Église et un véritable apprentissage de la vie en Christ. La communauté dans laquelle ils auront été initiés devra veiller à leur permettre de trouver leur place en son sein.

2. La question de la confirmation dans l'Église latine

Ce rite de l'initiation chrétienne est en tous points conforme à la pratique de l'Église ancienne. Aujourd'hui, les Églises catholiques et orthodoxes orientales administrent les trois sacrements au cours de la même célébration, même aux nouveau-nés.

Nous sommes devant un problème dans l'Église latine, parce que nous avons séparé dans le temps l'administration du baptême de celle de la confirmation. Pourquoi ? Pour deux raisons : la généralisation du baptême des nouveau-nés et la multiplication des paroisses rurales, loin de la ville de l'évêque. Alors que, jusqu'au IV^e siècle, l'évêque était le ministre des sacrements de l'initiation, se réservant la chrismation ou onction du saint chrême après le baptême, les prêtres des paroisses rurales donnaient le baptême aux enfants et attendaient la visite de l'évêque pour "confirmer" le baptême par la chrismation. En revanche, lorsque l'évêque lui-même célébrait le baptême, la confirmation avait lieu immédiatement après le baptême.

L'Église latine a voulu garder, en Occident, le lien significatif entre la confirmation et l'évêque, comme ministre originaire de ce sacrement.

2) L'âge de la confirmation

1. Données historiques

Longtemps, l'évêque a donné la confirmation aux petits enfants l'année même de leur baptême. Puis on a estimé que les enfants devaient avoir un minimum de compréhension de ce qu'ils recevaient. Depuis le XII^e siècle, et surtout depuis le concile de Trente (XVI^e siècle), on a fixé à l' « âge de raison » - sept ans accomplis - l'âge minimum pour être confirmé.

La question de l'âge de la confirmation et de la communion a progressivement fait passer au second plan la question de la *séquence* selon laquelle les trois sacrements de l'initiation chrétienne sont reçus.

Au début du XX^e siècle, le pape S. Pie X a encouragé la communion des enfants dès l'âge de raison (Décret *Quam singulari*, 8 août 1910, dans *Acta Apostolicae Sedis* 2 (1910) 577-583), sans évoquer le rapport entre la communion et la confirmation. A cette époque, il était évident que l'on devait être confirmé avant la première communion. Le Code de droit canonique de 1917, can. 788, recommandait de confirmer vers l'âge de sept ans, et même auparavant si le prêtre le jugeait opportun.

En Espagne, la coutume voulait que les enfants soient même confirmés avant cet âge. Un rescrit de la Congrégation des Sacrements du 30 juin 1932 (*Acta Apostolicae Sedis* 24 (1932) 271-272) autorise expressément la poursuite de cette pratique, et ajoute qu'en règle générale il convient que « les enfants n'accèdent pour la première fois à la Table eucharistique qu'après avoir reçu le sacrement de la confirmation, qui est comme le complément du baptême et dans lequel est donnée la plénitude du Saint-Esprit ». Ce même rescrit admettait cependant que l'on ne devait pas exclure de la première communion des enfants ayant l'âge de raison qui n'avaient pu, pour diverses raisons, recevoir auparavant la Confirmation.

Dans la pratique, la première communion va être petit à petit proposée avant la confirmation, même si celle-ci était généralement donnée dans l'année ou l'année suivante. Le

résultat est que nous avons perdu de vue que la confirmation doit précéder la première communion. Au cours du XXe siècle, la confirmation a été présentée comme un sacrement de la maturité chrétienne et de l'envoi en mission, le jeune devant ratifier personnellement son baptême. Certains proposeront de la repousser le plus tard possible pour permettre un choix d'une plus grande maturité.

2. Un décalage entre la pratique et la théologie

A) entre la pratique et les normes

Depuis lors, la pratique de la confirmation est de plus en plus en décalage avec les normes en vigueur :

- Selon les termes mêmes du Code de Droit Canonique de 1983 et une volonté personnelle de saint Jean-Paul II, l'âge normal de la confirmation est l'âge de raison. Le code retient la norme traditionnelle : l'âge requis pour la confirmation (can. 891) est le même que pour la première communion (can. 913-914) et le sacrement de la réconciliation (can. 989), à savoir l' "âge de raison" ou de "discretion", c'est-à-dire sept ans accomplis (can. 97§2). Le code précise cependant que les Conférences Épiscopales peuvent en décider autrement (can. 891).
- Ainsi, l'habitude s'est instaurée en France de conférer ce sacrement à l'âge de l'adolescence. La Conférence des évêques de France a promulgué, le 23 janvier 1986, la norme complémentaire suivante en référence au can. 891 : « A la décision de chaque évêque dans son diocèse, l'âge de la confirmation pourra se situer dans la période de l'adolescence, c'est-à-dire 12-18 ans » (*Bulletin officiel de la Conférence des évêques* n. 30, 28 janvier 1986, p. 450). Cette formulation n'interdit pas de placer la confirmation éventuellement avant douze ans.
- Par ailleurs, une Lettre de la Congrégation pour le culte divin et les sacrements, du 18 décembre 1999, rappelle ceci : « Les dispositions de la législation particulière en la matière, qui établissent, par exemple un âge déterminé pour recevoir la confirmation, doivent toujours tenir compte du droit fondamental du fidèle à recevoir les sacrements. » Il faut présumer, ajoute le document, que plus le sacrement est repoussé au-delà de l'âge de raison et plus grand est le nombre de fidèles capables de le recevoir qui se trouvent indûment privés de la grâce pendant une durée considérable (cf. *Notitiae* 35 (1999) 537-540)
- Le *Rituel du sacrement de la confirmation* (1976) insiste cependant sur le fait que « l'accès à la confirmation est une démarche personnelle. Il ne dépend pas de l'âge, de l'année de catéchisme ou de la bonne conduite. Il doit correspondre à une certaine vie de foi, selon les capacités d'un enfant (dans le cas le plus favorable, on pourrait rencontrer un enfant de moins de sept ans qui soit apte au sacrement). »

B) entre la pratique, la théologie et le magistère

La conception de la confirmation qui prévaut encore actuellement n'est pas cohérente avec la nature même de ce sacrement. En effet, depuis le concile Vatican II, tous les textes de référence invitent à remettre à sa vraie place le sacrement de la confirmation.

- Vatican II et les rituels des sacrements ont remis l'accent sur l'unité et la complémentarité des sacrements de l'initiation chrétienne. La constitution sur la liturgie dit : « Le rite de la confirmation sera révisé aussi pour manifester plus clairement le lien intime de ce sacrement avec toute l'initiation chrétienne » (*Sacrosanctum concilium* 71). Le baptême fait le chrétien ; la confirmation est l'achèvement du baptême par le don de la plénitude de l'Esprit Saint ; l'eucharistie est le sommet de l'initiation chrétienne. Sans la confirmation, le baptisé n'a pas reçu la marque du Saint-Esprit qui le fait participer pleinement à la vie de l'Eglise du Christ.

- La grande tradition chrétienne et la logique interne des trois sacrements demandent que soit respectée la *séquence* baptême – confirmation – eucharistie, comme le dit le concile Vatican II : « *Les chrétiens déjà marqués par le baptême et la confirmation trouvent en recevant l'eucharistie, leur pleine insertion dans le Corps du Christ* » (*Presbyterorum ordinis* 5). En stricte cohérence sacramentelle, un chrétien ne devrait pas pouvoir communier sans être confirmé.
- La Constitution apostolique de Paul VI sur le sacrement de la confirmation, *Divinae consortium naturae*, du 15 août 1971, réaffirme : « *Nés à une vie nouvelle par le baptême, les fidèles sont en effet fortifiés par le sacrement de confirmation et reçoivent dans l'eucharistie le pain de la vie éternelle. Ainsi par ces sacrements de l'initiation chrétienne, ils reçoivent toujours davantage les richesses de la vie divine* ».
- Le Rituel de la confirmation – Orientations doctrinales et pastorales (1976, 1991²) souligne en particulier : « *Ceux qui ont reçu le baptême poursuivent leur initiation chrétienne par le sacrement de confirmation, où ils reçoivent l'effusion de l'Esprit Saint* » (n. 5). Et encore : « *La célébration de la confirmation [...] est liée à un avant et à un après. C'est d'abord le baptême, qui la précède, et l'eucharistie qui, normalement la suit* » (n. 16).
- Le *Catéchisme de l'Église catholique* (1992) n. 1308 apporte une clarification importante : « *Si l'on parle parfois de la confirmation comme du 'sacrement de la maturité chrétienne', il ne faudrait pas pour autant confondre l'âge adulte de la foi avec l'âge adulte de la croissance naturelle, ni oublier que la grâce baptismale est une grâce d'élection gratuite et imméritée qui n'a pas besoin d'une 'ratification' pour devenir effective.* » La ratification personnelle par chacun de son propre baptême n'est pas liée à un nouveau sacrement. C'est une question existentielle qui est l'affaire de toute notre vie.
- Le Synode des évêques sur l'eucharistie, en octobre 2005, a fait, pour sa part, la proposition suivante (prop. 13) : « *Le lien étroit existant entre le baptême, la confirmation et l'eucharistie n'est pas suffisamment perçu. Il est par conséquent opportun d'expliquer que nous sommes baptisés et confirmés en relation à l'eucharistie [...]. L'âge approprié pour la confirmation pourrait être repensé. Il faudrait également voir si dans l'Église latine la séquence baptême, confirmation, première communion doit être observée uniquement pour les adultes ou également pour les enfants...* ».
- Dans son Exhortation post-synodale *Sacramentum caritatis* du 22 février 2007, Benoît XVI écrit : « *Il est nécessaire de vérifier quelle pratique peut en réalité aider au mieux les fidèles à mettre au centre le sacrement de l'eucharistie, comme réalité vers laquelle tend toute l'initiation [...]. Les Conférences épiscopales vérifieront l'efficacité des parcours actuels d'initiation [...] afin que le chrétien soit aidé à [...] donner à sa vie une authentique assise eucharistique* » (AAS 99 [2007] 119).
- Plus récemment, le 29 janvier 2014, le Pape François, dans une catéchèse sur la confirmation, disait : « *Il est important de veiller à ce que nos enfants, nos adolescents, reçoivent ce sacrement. Nous nous préoccupons tous de les faire baptiser, et c'est bien, mais peut-être que nous ne nous préoccupons pas assez de les préparer à la Confirmation. De cette façon, ils vont rester à mi-chemin et ils ne recevront pas l'Esprit-Saint qui est si important dans la vie chrétienne, parce qu'il nous donne la force d'avancer.* »

Telles sont les normes auxquelles nous sommes tenus.

3) Proposition

L'accès au sacrement de la confirmation est théoriquement possible dès l'âge de sept ans. Pour les enfants qui suivent la catéchèse scolaire, l'année de CE2 est la mieux indiquée pour la confirmation et l'eucharistie. Des groupes de confirmands pourront être constitués à tous âges, qu'ils aient fait leur première communion ou non.

La question de l'âge de la confirmation ne peut être isolée de l'ensemble de l'initiation chrétienne. Un enfant ou un préadolescent est capable de comprendre le don de l'Esprit dans son langage à lui, aussi bien qu'un adolescent ou un adulte.

1. Confirmation et première communion.

- Exceptionnellement, des enfants catéchisés et assurés d'un soutien familial fort se préparent à la première communion autour de l'âge de sept ans. Ceux-là recevront la confirmation avec les enfants de CE2.
- Dans bien des cas, les enfants sont préparés à la première communion en CE2. Donc, en règle générale, la confirmation sera proposée en CE2, dans la même célébration que la première communion.
- La catéchèse en vue de la première communion intégrera une préparation antérieure à la confirmation. Elle sera une catéchèse de l'achèvement de l'initiation chrétienne.
- Une retraite de préparation à la célébration sera organisée par doyenné, sous la responsabilité des curés et du responsable de la pastorale des jeunes.
- Pour la célébration de la confirmation et de la première communion, les enfants confirmands d'un même doyenné seront rassemblés un samedi ou un dimanche matin en présence de l'archevêque.

2. La profession de foi et après

Ce n'est pas un sacrement, mais une sorte de rite de passage vers l'adolescence auquel les familles sont attachées. Il faut maintenir l'âge de la première communion en primaire et l'âge de la profession de foi en secondaire.

Par contre, au delà de la profession de foi, il sera important de mettre en place un chemin de croissance dans la foi avec des étapes qui seront marquées par des fêtes de la foi et des engagements des jeunes, en fonction de leur âge et de leur maturité chrétienne.

En lycée, une vraie profession de foi pourra trouver naturellement sa place et son sens pour les jeunes qui veulent vraiment vivre en disciples-missionnaires.

Le responsable de la pastorale des jeunes et l'ensemble des acteurs de la pastorale des jeunes ont là un chantier immense à travailler.

3. Une catéchèse et un "chemin de vie" pour les enfants et les jeunes confirmés

Certains objecteront à ce changement qu'après la confirmation et la communion en fin du primaire, vers 10-11 ans, nous n'aurions plus de but à proposer aux jeunes dans la catéchèse.

Bien au contraire, après la réception des trois sacrements de l'initiation, à partir de la sixième, une double proposition sera mise en place :

- d'une part, le parcours "chemin de vie". Le fil rouge en est le désir de rejoindre les jeunes d'aujourd'hui et de faire route avec eux. Il imite la pédagogie de Jésus avec les disciples d'Emmaüs. Il les a rejoints et a commencé à marcher avec eux sans rien dire, puis il les a interrogés sur ce qu'ils vivaient, sur la tristesse qui les habitait; il les a laissé parler et seulement après, il a ouvert l'Écriture avec eux. Leur cœur était tout brûlant tandis qu'il leur parlait en chemin. En arrivant au village, ils l'ont invité à rester avec eux ; il est entré et s'est fait reconnaître à la fraction du pain.
 - En sixième, pendant le premier trimestre, à raison d'une heure par semaine, nous laissons parler les jeunes de ce qu'ils vivent. Nous le faisons dans un climat de confiance et d'écoute et, progressivement, ils se livrent. Au second trimestre, nous les conduisons à découvrir tout ce qu'il y a de beau dans le monde, dans l'infiniment grand et l'infiniment petit, dans la création comme dans le cœur de l'homme ; notre désir est de les ouvrir à l'émerveillement. Au troisième trimestre, ils reçoivent des témoins qui leur partagent ce qui fait

leur vie, ce qui les habite ; ensuite, ensemble ils réfléchissent à ce qu'ils ont entendu.

- En cinquième, nous partons du discours sur la montagne qui aborde toutes les grandes sphères de l'existence humaine : la sphère de la violence que la société régule, la sphère de l'amour que la famille et le couple régulent, et enfin la sphère de l'argent que l'économie régule. Nous passons un trimestre sur chacune d'elles, toujours au rythme d'une heure par semaine. Nous laissons les jeunes parler de ce qu'ils vivent dans l'ordre de la violence en ville, au collège, en famille, en eux-mêmes. Des discussions formidables s'en suivent. Nous continuons le même processus pour l'amour et l'argent. Pour l'amour, nous constituons, à leur demande, des groupes de filles et des groupes de garçons pour faciliter un vrai dialogue. À propos de chacune de ces trois grandes sphères de la vie humaine, nous avons à un moment apporté l'éclairage de l'Évangile sur la justice et sur l'amour.
- En quatrième, poursuivant notre chemin de vie, nous abordons les commandements que Jésus propose à l'homme riche qui cherche comment avoir la vie. À propos de chacun, nous nous demandons : qu'est-ce qu'on en dit autour de toi et qu'est-ce qu'on en vit autour de toi? Puis : qu'est-ce qu'on en dit et en vit à la maison ? – pour permettre un dialogue vrai entre les jeunes et leurs parents. Ensuite : qu'est-ce que toi tu en dis et en vis ? Enfin : qu'est-ce que l'Église en dit et qu'est-ce qu'elle en vit ? Là, le curé intervient auprès des jeunes.
- En troisième, nous adoptons un autre rythme et travaillons sur des journées complètes où est proposé aux jeunes un chemin de rencontre personnelle avec le Christ, avec Jésus. Cette expérience de "Chemin de vie" porte beaucoup de fruits, et les enseignants eux-mêmes disent combien l'ambiance dans le collège est transformée par ce parcours avec les jeunes.
- Il serait important que des éducateurs et des prêtres puissent travailler pour formaliser davantage un tel parcours et permettre aux paroisses et établissements qui le souhaitent de pouvoir en bénéficier. En effet, il ne suffit pas d'être disponible pour accompagner des adolescents ; encore faut-il savoir comment les aider à grandir dans leur chemin de vie et de croissance de l'enfant de Dieu qu'ils sont ou qu'ils sont appelés à devenir.
- d'autre part, une catéchèse de type mystagogique à partir des grandes homélies mystagogiques de nos Pères dans la foi. Elle vise à faire découvrir toujours plus profondément ce que signifie être disciple du Christ et comment devenir disciple-missionnaire à l'image de ce que nous demande le pape François. Ce parcours catéchétique sera proposé pour les années qui suivent la confirmation, la communion et la profession de foi. Ce parcours permettra aux jeunes de mûrir leur vocation de disciples du Christ en vue de leur **Engagement chrétien**. Les aumôneries et la catéchèse scolaire achemineront les jeunes vers cet objectif.
- Concrètement, entre 13 et 18 ans, les jeunes recevront une formation adaptée pour les aider à prendre conscience de leurs futures responsabilités dans l'Église et dans la société. Chaque année, une fête d'engagement chrétien et d'envoi en mission sera célébrée dans les paroisses et les établissements catholiques. En fin de scolarité, une célébration diocésaine de l'**Engagement chrétien** et de l'**Envoi en mission** sera proposée, chaque année autour de la Pentecôte, présidée par l'archevêque.
- Une telle pastorale de l'initiation chrétienne des jeunes aura à impliquer davantage les familles et les communautés chrétiennes.

4) Conclusion

Ensemble relevons le défi de l'initiation chrétienne. Nous avons un projet, n'ayons pas peur. Laissons-nous sans cesse évangéliser et ouvrons-nous à l'action de l'Esprit-Saint qui renouvelle toute chose pour nous « conduire dans la vérité toute entière » (Jn 16, 13).

Depuis des années nous réfléchissons à toutes ces questions touchant à la catéchèse et à l'initiation chrétienne des enfants et des jeunes aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous allons étudier la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions qui devront pouvoir être promulguées ad experimentum pour une période de trois ans à compter de la rentrée 2017.

Avignon, 5 mai 2016, fête de l'Ascension du Seigneur